

**MESURES NOMINATIVES
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Administration centrale

**Décision du 30 janvier 2007
portant nomination à un collège de l'inspection générale de l'environnement**

NOR : DEVC0650669S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant fonctionnement du service de l'inspection générale de l'environnement, notamment son article 7 ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 2003 portant organisation interne du service de l'inspection générale de l'environnement ;
Vu la décision du 7 février 2005 portant nomination aux collèges de l'inspection générale de l'environnement ;
Sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'environnement,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Annick Hélias est désignée pour animer le collège « qualité du service public de l'environnement », en remplacement de Mme Wanda Diébolt.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.
Fait à Paris, le 30 janvier 2007.

NELLY OLIN